

### Barème pour le volet gratuit

Le barème d'admissibilité pour le volet gratuit est le suivant :

<b>Barème des revenus annuels (bruts)</b>	<b>Jusqu'à</b>
<b>Personne seule</b>	25 935 \$
<b>Famille formée d'un adulte et d'un enfant</b>	31 733 \$
<b>Famille formée d'un adulte et de deux enfants ou plus</b>	33 875 \$
<b>Famille formée de conjoints sans enfant</b>	36 095 \$
<b>Famille formée de conjoints avec un enfant</b>	40 385 \$
<b>Famille formée de conjoints avec deux enfants ou plus</b>	42 530 \$

En vigueur le 31 mai 2022